



**AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE**  
**Direction Générale du Programme Spécial de Développement**

Le Directeur Général  
du Programme Spécial de Développement  
PSD/D1

Paris, le 4 Octobre 1995

**NOTE**

**A Monsieur le Secrétaire Général**

**Objet : Transmission/rapport/mission à Bruxelles .**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la mission que j'ai effectuée à Bruxelles le 2 octobre.

  
**Driss KETTANI**  
**DG/PSD**

# RAPPORT DE MISSION

Bruxelles, le 2 octobre 1995

## 1. Rencontre avec le nouveau Ministre rwandais de l'Enseignement Primaire et Secondaire

Dans le cadre de la visite en Belgique de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire, une séance de travail a été programmée le 2 Octobre à 11 H à l'hôtel Astoria.

Ont pris part à cette réunion :

Monsieur le Ministre et ses collaborateurs, en particulier Monsieur le Directeur général de l'Enseignement Primaire, ainsi que Monsieur Camara et moi-même.

J'ai informé le Ministre à cette occasion sur les différentes actions engagées par le fonds francophone de Solidarité avec le Rwanda dans le secteur de l'enseignement et le contexte d'urgence dans lequel les différentes opérations ont été initiées :

- achat de médicaments (500 000 F, Juillet 1994) ;
- achat de tôles ondulées (1 MF, Janvier 1995) ;
- achat de 100 000 manuels scolaires (1 MF, Janvier 1995) ;
- session de rattrapage (132 500 F, sur fonds PSD) ;
- réhabilitation du Service Mobilier scolaire (170 000 F, Janvier 1995).

J'ai informé Monsieur le Ministre du nouveau protocole d'accord de 850 000 F, récemment établi par l'Agence, relatif à la fabrication de pupitres et autres mobiliers scolaires destinés à équiper principalement de nouvelles classes du Secondaire.

Cependant, Monsieur le Ministre a tenu à nous signaler la nouvelle situation découlant des récents déplacements de populations en provenance des pays limitrophes. Cette situation a occasionné des besoins immédiats dans certaines préfectures en terme de salles de classes complémentaires et de mobilier scolaire pour les équiper.

Il propose que l'ACCT réoriente tous les crédits programmés dans le cadre du fonds de Solidarité et non encore dépensés vers cette opération d'urgence (construction de salles de classe, fabrication de mobiliers scolaires).

Je signale que les montants suivants peuvent faire l'objet de réaffectation :

386 462 FF	solde d'un contrat de 1993 non exécuté totalement, suite aux événements (Avril-Juillet 1994)
500 000 FF	autorisés par le CPF en Juin 1995.

Ces deux montants constituent la base du nouveau protocole de 850 000 F non encore mis en oeuvre.

170 000 FF	Contrat avec le Service du Mobilier scolaire (Janvier 95) mais non utilisés à ce jour, le 1er versement de 100 000 F n'étant pas parvenu au bénéficiaire (des recherches sont en cours).
------------	--

A ces montants qui totalisent 1 056 462 F, on peut ajouter les 281 170 F qui constituent le solde des crédits « fonds de Solidarité avec le Rwanda » et non utilisé à ce jour. Le total pouvant être affecté à cette opération d'urgence serait de : 1 337 632 F.

Le Ministre se propose de nous saisir par écrit dans ce sens. Il compte rendre visite à l'ACCT à cet effet. Cependant, j'ai tenu à le sensibiliser sur les difficultés de procédures qu'entraîneraient ces réaffectations et surtout la courte durée qui nous sépare de la fin du biennium 1994-95.

### **Pour instructions**

#### **2. Visite au Centre pour le développement industriel**

L'objet de cette visite au CDI (Convention ACP-UE de Lomé) était de rechercher les possibilités de synergie ou de complémentarités entre les interventions du PSD avec celles du CDI.

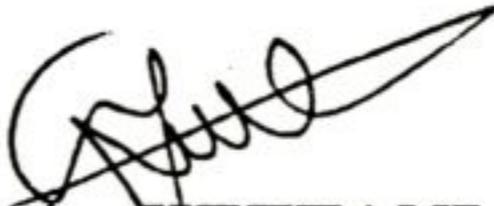
Après un premier examen et échanges d'informations sur nos interventions respectives, en matière d'études, d'assistances techniques, de perfectionnement pratique lié à la réalisation de PME, de garantie partielle de jeunes promoteurs, il semble se dégager des perspectives intéressantes en vue d'actions complémentaires.



Afin de respecter les procédures et critères du PSD et de permettre une meilleure visibilité pour les interventions de la Francophonie, je n'ai à aucun moment admis le principe de financement conjoint appelant des contributions financières à leurs programmes.

Des propositions d'actions susceptibles d'être financées directement par le PSD, mais intégrées à leurs projets sont attendues dans les prochains jours. Un protocole d'accord cadre peut être envisagé ultérieurement.

Paris, le 4 Octobre 1995



**Driss KETTANI**  
**Directeur Général/PSD**